l'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

snetaa FO

EP 461 – PARIS le vendredi 7 mars 2014

Directeur de publication Christian Lage | N° de commission paritaire 0116 S 07673 ISSN1249-9609 | Imprimé au siège 74, rue de la Fédération 75739 Paris cedex 15 | Tél. 01 53 58 00 30 Fax 01 47 83 26 69 www.snetaa.org

premier syndicat de l'enseignement professionnel

Sommaire

1- Déclaration commune d'ouverture FPMN du 5 mars 2014
2- Déclaration du SNETAA à la CAPN des PLP
3- Internationale de l'Education
4- Economie et blocage
5- Retraites

Annexe

Tract FGF-FO : Mobilisation

Communiqué commun SNFOLC / SNETAA du 14 février 2014

I- DECLARATION COMMUNE FNEC-FP-FO, SNETAA-FO ET SNFOLC : OUVERTURE FPMN 5 MARS 2014

Situation générale

Le 21 février dernier, les confédérations FO, CGT, la FSU et Solidaires ont appelé l'ensemble des salariés, chômeurs et retraités à se mobiliser dans la grève interprofessionnelle **le 18 mars prochain** pour l'augmentation des salaires, l'emploi, la défense des services publics et de la protection sociale. Elles s'opposent au transfert des cotisations familiales sur les ménages et aux 50 milliards de coupes prévues par le pacte de responsabilité. Nous appelons les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations interprofessionnelles.
Pour toute la Fonction publique, l'urgence en termes de rémunération, c'est la **revalorisation du point d'indice** gelé pour la 4ème année consécutive. Bien entendu, cela est incompatible avec toute mesure qui irait dans le sens d'un gel de l'avancement de carrière…

Le ministre a présenté un projet de refonte des obligations de service des enseignants du second degré. Derrière la formule de la « reconnaissance des missions » c'est bien :

- un alourdissement de leur charge de travail : La référence au cadre réglementaire applicable à la Fonction publique (1607h) ouvre la voie pour imposer un temps de présence allongé et rendre obligatoires des missions hors enseignement aujourd'hui facultatives. Les enseignants seraient soumis à une pression locale accrue, avec la mise en place des lettres de mission pour

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

accéder au paiement de certaines indemnités : or ce qui n'était pas acceptable avec le dispositif ECLAIR de Châtel ne l'est pas plus aujourd'hui ;

- la définition d'un même cadre de missions pour les certifiés, agrégés, PEPS comme pour les PLP fait un pas vers un corps unique ;
- la rémunération des CCF en Lycée Professionnel serait supprimée, au profit d'une autre indemnité dont les bénéficiaires seraient moins nombreux ;
- les décharges de service seraient quasiment toutes supprimées et remplacées par un calcul sur la base de pondérations, se traduisant par une baisse de rémunération pour nombre de collègues, etc.

Accepter ce projet serait accepter un marché de dupes.

Le ministre a parlé d'un *« accord historique sur l'évolution du métier d'enseignant »*.

Le SNETAA, sa fédération et confédération, n'ont signé ou donné aucun accord. En tout état de cause les collègues jugeront !

Il n'y a pas si longtemps nos collègues de classes préparatoires se sont mis en grève pour obtenir le retrait de ce projet.

La politique d'austérité du gouvernement se décline également dans l'Education nationale par des dotations insuffisantes pour stopper la dégradation. De nombreux établissements se sont mobilisés, y compris par la grève. Dans les Hauts-de-Seine, les établissements en grève pour une augmentation significative de la Dotation Globale Horaire (DGH) départementale se sont rendus à plusieurs reprises au ministère. Or, à ce jour, aucune réponse ne leur a été apportée.

Phase inter-académique du MNGD 2014

Cette année encore, les candidats à mutation (participants obligatoires ou non) ont été contraints de faire leur mutation à l'aveugle, les capacités d'accueil n'étant pas connues, et en deux temps. Nous observons également que les lauréats du concours réservé ne sont pas tous maintenus dans leur académie d'origine mais mutés ailleurs.

La phase intra-académique du Mouvement National à Gestion Déconcentrée (MNGD) sera très difficile pour bon nombre de collègues au vu du petit nombre de postes bloqués. La masterisation des concours, et le blocage de supports stagiaires au niveau des académies, ont déjà contribué à rendre plus difficile toute mutation dans le cadre du mouvement intra.

Par ailleurs, de nombreux changements sont intervenus dans la note de service ministérielle parue au BO du 7 novembre, entre autres l'augmentation des points liés aux années de séparation, une bonification de 200 points pour les rapprochements de conjoints situés dans deux académies différentes. Nous rappelons que le principal obstacle que rencontrent les collègues désireux de muter (ou participants obligatoires) ce sont les capacités d'accueil académiques insuffisantes.

Force est de constater que la seule conséquence des changements des points constitutifs du barème n'est pas une augmentation significative du nombre de collègues satisfaits, mais l'augmentation des barres. Prenons l'exemple des SVT : au projet, les barres provisoires sont établies à 128 pour Paris (contre 71 l'an passé), 288 pour Aix-Marseille (contre 171,2 l'an passé), 571,2 pour Bordeaux (contre 286 l'an passé). Nombreuses sont les disciplines qui, au projet, continuent à présenter des barres extrêmement élevées : en espagnol, 16 académies au-dessus de 200 points ; 12 académies en anglais ; 19 pour les CPE ; voire 24 académies en Technologie !

Pour les PLP en Lettres Anglais, seules 4 capacités offertes sur Montpellier. Est-ce pour correspondre aux 4 stagiaires ? mais 28 contractuels sont toujours en poste dans l'académie.

A Lille 5 contractuels reçus au concours réservé en Lettres Espagnol, seuls 3 rentrent sur l'académie.

Du point de vue des nouveaux entrants dans les académies, en l'état actuel, et pour ne prendre que l'exemple des disciplines STI, nous notons qu'en L1411, 17 académies sont à zéro, 15 académies à 1.
Déjà l'an passé, sur les 17869 candidats à mutation, moins de la moitié ont obtenu satisfaction.
L'annonce du projet des candidats à mutation, réalisée par la cellule info-mobilité, ne saurait figer le mouvement. Des changements, rectifications, et des capacités supplémentaires doivent pouvoir donner lieu à toutes les améliorations.

C'est pourquoi le **SNETAA** et sa fédération demande :

- que les capacités d'accueil soient adaptées pour permettre l'entrée des lauréats d'un concours réservé ou interne surtout quand ils sont premiers non-entrants dans une académie ;
- qu'il y ait au moins une capacité d'accueil là où il n'en existe pas ;
- que l'administration se positionne clairement par rapport au barème retenu sur le RRE lors des extensions.
- à quand la réelle prise en compte de ces problèmes et l'ouverture de négociations salariales avec l'ensemble des syndicats représentatifs ?

II- Declaration du SNETAA-FO a la CAPN des PLP des 6 & 7 mars 2014

Depuis plusieurs mois, le **SNETAA-FO** ne cesse d'alerter le ministère, sur la dégradation rapide des conditions de travail dans les établissements et celle des PLP eux-mêmes.

Avec la politique d'austérité que ce gouvernement a décidé de mener, la MAP (Modernisation de l'Action Publique), conjuguée à la politique d'orientation massive des élèves vers les voies générale ou technologique ainsi que la Régionalisation de la carte des formations professionnelles, provoque colère, désarroi et découragement chez nos collègues PLP.

En effet, rappelons quelles sont les conséquences directes de cette politique de destruction de l'Enseignement Professionnel public et laïque :

- un nombre croissant d'heures supplémentaires imposées aux établissements ;
- des fermetures de sections de plus en plus nombreuses, y compris des sections complètes, attractives et porteuses d'emploi, pour y substituer les ouvertures de poursuites de cycles ou pour permettre l'ouverture de formations par apprentissage qui n'auront ainsi pas de « concurrence » ;
- des DGH de la Voie Professionnelle en baisse qui, non seulement ne sont toujours pas calculées pour permettre l'application et le respect des textes officiels, mais qui en plus aujourd'hui subissent des ponctions pour abonder les DGH des collèges et lycées, elles-mêmes, malgré cela, toujours insuffisantes. Des regroupements de classes « horizontaux » ou « verticaux », au mépris des contraintes pédagogiques ;
- des capacités d'accueil insuffisantes qui ne permettent pas une fluidité raisonnable du mouvement INTER et donc un vrai droit à mutation des collègues sur toute la France ;
- la multiplication de postes à complément de service ;

de nombreux élèves en très grande difficulté, car ils sont affectés par défaut dans des formations qu'ils n'ont pas choisies et pour lesquelles ils ont peu d'appétence : ce qui provoque de nombreux décrochages scolaires.

Nous savons donc que cette année encore, malgré la communication ministérielle vantant, globalement, des créations de postes et malgré l'augmentation démographique dans nos LP, de nombreux postes de PLP seront supprimés !
C'est inacceptable !

Par ailleurs, Le Ministre de l'Education Nationale en lançant l'acte II de la refondation a réuni des personnels enseignants du second degré dans des groupes de travail, pour discuter de leurs missions et tenter de réformer le statut des enseignants. Il dit avoir obtenu un accord de principe d'une majorité d'organisations syndicales pour cette modification.
En effet, pour le **SNETAA-FO**, les fiches projets, cadre d'un nouveau décret, gardent les mêmes logiques qu'auparavant, malgré une réécriture qui gomme les principales aspérités. C'est bien l'accord de certaines organisations, comme la presse l'avait annoncé, qui permet au Ministre de se féliciter de la méthode et d'un accord important.
Le SNETAA-FO n'entre pas dans ce consensus avec un projet qui donne un cadre global à tous les enseignants alors que le décret de 50 ne concerne que les certifiés – agrégés. D'autre part, la référence à la réglementation sur le temps de travail applicable à la Fonction Publique est maintenue, ce qui sous-entend un volant global de 1607 heures par an.
Par ailleurs et sans concertation, une autre proposition intervient pour les Professeurs de Lycée Professionnel d'une nouvelle indemnité. Celle-ci sera perçue, si un PLP effectue au moins 6 heures en première Bac Pro, Terminale Bac Pro ou seconde ou Terminale CAP. Il s'agit bien là, de la reconnaissance de l'égale dignité des trois voies dans le cadre de la préparation aux examens, au Baccalauréat notamment. Cette indemnité se substitue au paiement indemnitaire du CCF. Cette proposition est d'autant plus troublante que, par ailleurs, il y a simultanément des discussions sur l'allègement du CCF à propos duquel, Le Ministère a lancé une consultation en ligne des personnels.
Le **SNETAA-FO** reste opposé au Contrôle en Cours de Formation comme modalité d'examen. Si celui-ci devait être allégé, il demeurerait notamment en Enseignement Professionnel. Le **SNETAA-FO** ne peut donc pas accepter la suppression de l'indemnité du CCF.
La nouvelle indemnité ne touchera pas l'ensemble des PLP puisqu'un tiers environ, soit plus de 20 000, en seraient exclus. Certains PLP gagneront moins, tout en travaillant autant : c'est inacceptable.
Il s'agit bien là de redéployer les moyens en déshabillant les uns pour habiller les autres !
Alors que nos salaires sont gelés depuis 2010, le **SNETAA-FO** ne peut que dénoncer cette pseudo avancée salariale, car tous les PLP n'en seront pas destinataires.
De plus, dans les missions liées à la mission principale d'enseignement, **il est prévu que les PLP, comme tous les enseignants, doivent participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage.** Une étape supplémentaire est donc franchie vers le statut de fonctionnaire territorial, qui placera les PLP sous l'autorité du Président de Région, dans le cadre des contrats d'objectifs tripartites.
Pour le **SNETAA-FO**, tout cela montre qu'il s'agit bien d'un marché de dupes pour les PLP !

En ce qui concerne les SEGPA, dans le cadre de la loi Peillon qui réaffirme le collège unique, les propositions sur leur nouveau fonctionnement et sur les missions des personnels faites lors de la dernière réunion du groupe de travail,

nous font craindre la disparition progressive de ces structures pourtant fondamentales quant à l'accueil nécessaire de certains élèves. En effet, les SEGPA devraient être transformées en simple dispositif d'inclusion, à l'image des ULIS. L'aspect professionnel, déjà largement édulcoré, disparaîtra alors que c'est par la professionnalisation que les jeunes en difficulté retrouvent le goût de la scolarité en vue de l'insertion professionnelle.
La certification complémentaire du 2CA-SH devrait également être remise en cause.
Le **SNETAA-FO** ne laissera pas faire et se battra pour que les SEGPA demeurent, pour les jeunes en difficulté, une étape vers la voie de la réussite et une orientation en CAP.

Avant d'évoquer le mouvement, nous souhaitons quand même faire état d'un point positif qui est : la décision du Ministre de ne pas diminuer le nombre de semaines des PFMP. Pour le **SNETAA-FO**, cela signifie que le Bac Pro garde sa spécificité et que la seconde doit rester professionnalisante avec un temps de formation suffisant dans l'entreprise.

En ce qui concerne le mouvement INTER : nous regrettons que la communication ministérielle, au sujet du traitement des PLP recrutés par l'examen professionnel réservé, n'ait pas été dès le début plus claire. Nous rappelons que cet examen visait à résorber la précarité !
Nos collègues ont longtemps cru, qu'ils pourraient rester dans leur académie d'origine en participant seulement au mouvement INTRA. Et même, si nous imaginions bien ce qu'il en serait, rien d'officiel ne permettait aux élus **SNETAA** d'informer correctement ces collègues. Beaucoup d'entre eux n'auraient pas passé le concours s'ils avaient su qu'ils allaient être obligés de participer à ce mouvement INTER, car il s'agit souvent de collègues ayant déjà une longue existence privée et professionnelle sur une académie, ce qui rend leur mobilité très compliquée. Certains refuseront d'ailleurs de rejoindre leur poste en septembre 2014 s'ils estiment qu'ils ne peuvent pas accomplir correctement leur mission. Pour ceux qui feront ce choix douloureux de démissionner, le **SNETAA-FO** souhaite que le Ministère demande aux Recteurs qu'ils s'engagent à les réemployer aux conditions qui étaient les leurs, avant qu'ils ne deviennent stagiaires (ancienneté & CDI).

Nous regrettons également, une fois de plus, que le MEN ait décidé de communiquer le projet aux candidats en utilisant la cellule «info mobilité». Le **SNETAA-FO** dénonce à nouveau avec force cette pratique qui génère une panique et un stress pour les candidats. De plus Le MEN ne respecte pas le paritarisme alors que certaines affectations seront modifiées en CAPN.

Les élus du **SNETAA-FO** constatent hélas que le mouvement inter académique est toujours bloqué. En effet, il n'y a pas d'amélioration par rapport à l'année dernière. Le MEN a fait le choix d'augmenter certaines bonifications, sans pour autant permettre aux personnes concernées d'accéder aux académies demandées faute de capacités d'accueil.
A cela s'ajoutent des facteurs aggravants que nous dénoncions déjà l'année dernière :

- la globalisation de la gestion des personnels du second degré : quand les PLP subissent les conséquences du surnombre de certifiés (ex : La Corse où il est impossible à un PLP de rentrer) ;
- des moyens réservés pour l'accueil des contractuels CDI (exemple dans l'académie de Montpellier : cette année, aucune capacité d'accueil n'est proposée en P7200 alors qu'il y a actuellement 9 stagiaires et 32 contractuels !) ;
- des disciplines où le mouvement est bloqué malgré l'existence de postes nombreux et même de créations pour la rentrée (exemple : à Aix-Marseille en

P2100 (GIB), 6 stagiaires et 1 seul entrant, plusieurs postes vacants depuis plusieurs années).

Le SNETAA-FO demande que tous les postes « disponibles » soient mis au mouvement !

Les élus **SNETAA-FO** dénoncent également les dysfonctionnements importants constatés lors du GT Mouvement Spécifique, qui perdurent d'année en année.

Concernant les postes spécifiques :
De trop nombreux collègues issus du Hors de France, ou même de certains DOM, qui ont fait une candidature « papier » et/ou via « iProf », subissent encore cette année un préjudice important suite à l'absence d'avis renseignés dans leurs dossiers !

Concernant celui des chefs de travaux :
Comme l'année dernière, de trop nombreuses évolutions non expliquées ont été opérées entre le GT et cette CAPN. Doit-on en conclure que les informations remontées par les académies pour février étaient erronées ? Cette absence de transparence est difficile à accepter.
Pour les élus du **SNETAA-FO**, cela ressemble à des « petits arrangements entre amis » dans les académies, aux postes non déclarés ou gardés sous le coude pour un candidat potentiel soit non titulaire, soit un «faisant fonction» qui donne satisfaction au seul chef d'établissement.

Le **SNETAA-FO** demande en outre, que les PLP puissent être affectés sur des postes d'enseignement en DMA, puisqu'en réalité, faute d'autres candidats, certains PLP y enseignent à titre provisoire au niveau académique.

Le **SNETAA-FO** demande également, comme l'an dernier, que le GT affectations en BTS soit commun aux différents corps. Les affectations en BTS de PLP sont cette année, une fois de plus, réduites à quelques personnes, alors que parfois, des PLP occupent de façon légitime et satisfaisante, certains de ces postes et pourtant n'y sont pas affectés !

Le **SNETAA-FO** demande donc la prise en compte de ces remarques dont beaucoup sont récurrentes, pour une amélioration de ce mouvement et donc la satisfaction d'un plus grand nombre de collègues conformément au cadre réglementaire en vigueur.
Le SNETAA-FO remercie les personnels de la DGRHB2-2 qui comme toujours ont montré leur disponibilité et nous ont réservé un excellent accueil.

III- 8 MARS 2014 : INTERNATIONALE DE L'EDUCATION

Une éducation de qualité pour les filles et les femmes est synonyme de progrès pour tous. Pour les affiliés de l'Internationale de l'Education (IE) – la fédération syndicale mondiale représentant quelques 30 millions d'enseignant(e)s et autres employé(e)s de l'Education répartis à travers 400 organisations, dans 171 pays et territoires du monde entier –, cette journée joue un rôle majeur dans leur lutte en faveur des changements dont chaque société a besoin pour réaliser l'égalité des genres, ainsi que pour garantir et promouvoir les droits des femmes.
Lire la déclaration de l'Internationale de l'Education
Télécharger la déclaration

IV- ÉCONOMIE ET BLOCAGE

Ça « turbine » dur dans les sphères gouvernementales.
Et de nombreuses personnes sont à la recherche de « coups » pour réduire les coûts.
Ils n'en parlent pas, ils le font ! C'est contestable.
Et nous en voyons les conséquences.
Prenons un exemple :
Le Ministre ouvre des postes aux concours PLP. Publicité est faite car dans ce secteur il y a beaucoup de contractuels.
Benoitement vous croyez que le nombre de lauréats correspondra au nombre de postes budgétaires offerts au concours.
Mais en bout de course ce n'est pas cela que l'on constate.
Appuyons nous sur une discipline précise : la construction. Il y avait 40 postes au concours interne réservé, 35 inscrits, 30 présents et… 13 reçus !
13 reçus seulement ! Ce serait dû à la sévérité des jurys ? Un doute…
De fait : 40 – 13 = 27 … postes budgétaires récupérés… pour « économiser des milliards » ! Un réel « mistigri » budgétaire ! Scandaleux !
Le SNETAA conteste ces méthodes de gangsters ! Rendez-nous nos postes !!!
Encore plus fort…
Non seulement il maintienne à 0 % le point d'indice des Fonctionnaires, gelé depuis 4 ans, mais maintenant il va falloir faire pire.
Il faut trouver plus de 50 milliards d'économies, il va falloir trouver des victimes expiatoires.
Une des solutions envisagées : il suffit de bloquer les promotions des fonctionnaires pour faire de royales économies, des milliards à terme !

Dément ! Monstrueux !

Ont-ils bien réfléchi à ces politiques ? Pour trouver des économies ils sont prêts à tout.
Mais ont-ils examiné ce que serait la conséquence de l'application de leur décision sur la vie au quotidien de ces fonctionnaires bloqués dans leurs promotions ?
Ce serait une catastrophe financière largement perceptible et facilement calculable. Elle correspond dans une première étape à la somme du GVT (Glissement- Vieillesse-Technicité) qui finance ces promotions qui seraient retirées : énorme ! De plus, ce serait un blocage de carrière (avec les conséquences sur les finances au quotidien). Et encore un retard certain de carrière qui aura des conséquences même pour les montants des retraites futures retardées. Ne l'oubliez pas !

Avec le **SNETAA**, réagissez !
Faire payer les fonctionnaires pour financer les cadeaux au patronat : ils débloquent ?
Avec le **SNETAA**, combattons !!!

V- RETRAITES : COMMENT TERMINER SA CARRIERE EN TRAVAILLANT MOINS… MAIS EN COTISANT PLUS ?

Depuis la suppression de la Cessation Progressive d'Activité (CPA), le seul moyen de diminuer sa charge de travail est le temps partiel : on peut effectuer entre 9 et 16 h de cours hebdomadaires au lieu des 18h (ORS).

Au-delà de la perte de salaire, chaque diminution d'une heure hebdomadaire de l'ORS entraîne une amputation de 20 jours par année scolaire dans le nombre de trimestres qui permet de calculer le taux de pension.
Il est possible d'annuler cette perte de services en surcotisant. Pour cela il faut acquitter sur le salaire temps complet un taux de surcotisation (TS) calculé en ajoutant le taux normal (TN) sur la quotité travaillée (QT) et 80 % de la somme de TN et d'une part patronale de 27,3 % sur la quotité non travaillée (QNT).
Cela donne : TS = TN x QT + 0,80 x (TN + 27,3 %) x QNT)
*A noter qu'en 10 ans, l'alignement des cotisations du public sur le privé (totalement **injustifié puisque les pensions des fonctionnaires sont un salaire différé**), le financement du décret du 2 juillet 2012 (élargissement des possibilités de départ à 60 ans pour certaines carrières longues) et l'augmentation de cotisation de 0,3 % de la réforme 2013*
(décret 2013-1290 du 27 décembre 2013 ; ces 0,3 % seront répartis pour les fonctionnaires en 0,06 % en 2014 plus 0,08 % chacune des 3 années suivantes) feront passer le taux de cotisation de 7,85 % à 11,10 % soit une augmentation de 41,4 % des cotisations.

Tableau des taux de surcotisation (en %) entre 2014 et 2020

Année	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*
Taux	*9,14%*	*9,54%*	*9,72%*	*10,29%*	*10,56%*	*10,83%*	*11,10%*
Horaire							
16	11,36	11,75	12,15	12,49	12,75	13,01	13,28
15	12,47	12,86	13,25	13,59	13,85	14,11	14,37
14	**13,58**	13,97	14,35	14,69	14,94	15,20	15,46
13	14,70	15,08	15,45	15,79	16,04	16,30	16,55
12	15,81	16,18	16,56	16,88	17,14	17,39	17,64
11	16,92	17,29	17,66	17,98	18,23	18,48	18,73
10	18,03	18,40	18,76	19,08	19,33	19,57	19,82
9	19,15	19,51	19,87	20,18	20,42	20, 67	20,91

Exemple
En 2014 Pierre et Julie sont au 6ème échelon de la hors- classe dont le traitement indiciaire mensuel brut est de 3431,04 €.
Pierre travaille à temps complet (18 heures hebdomadaires). Il paie donc une cotisation de retraite mensuelle de 9,14 % soit 313,60 €.
Julie travaille à temps partiel 14 heures hebdomadaires. Elle perçoit un traitement brut de 3431,04 x 14/18 = 2668,59 €.
Pour ne pas perdre 4/18 de durée de service pour le calcul de sa pension (80 jours par an), elle surcotise pour que l'année lui soit comptée 4 trimestres ; elle paiera 3431,04 x **13,58 %** soit 465,94 €.
En surcotisant pendant 4ans et demi (60 mois) elle aura dépensé 60 x 130 = 7800 € qu'elle récupérera en 13 ans si sa pension augmente grâce à cela de 50 € par mois : + 4 tr = +1,8 % de pension.
*Pour toute question sur les pensions, contactez le service des pensions du **SNETAA-FO**.*
Participez à la réunion d'information sur les retraites dans votre académie.
Nos retraites se dégradent et sont de plus en plus menacées.

En activité ou en retraite continuez avec le SNETAA-FO à lutter pour protéger vos pensions.